



Ministère de la Transition écologique  
Secrétariat d'Etat chargé de la biodiversité

**Objet : Compte-rendu de la réunion SNDI du 18 novembre 2020**

*La réunion présidée par Bérangère ABBA, Secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, visait à présenter les avancées de la SNDI après 2 ans de mise en œuvre et à tracer les nouvelles perspectives. 95 personnes étaient connectées au plus fort de l'audience.*

*Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, a présenté le Plan protéines, qui sera publié dans les prochaines semaines.*

*Le Ministère délégué au commerce extérieur a présenté la position française sur la révision en cours de la politique commerciale européenne et les accords de commerce internationaux.*

*Les avancées pour chaque objectif ont été balayées par l'ambassadeur à l'environnement.*

*Les ministères impliqués dans la mise en œuvre de la SNDI ont développé plus en détail les livrables emblématiques : le guide d'achat public zéro déforestation (MTE/CGDD), la plateforme numérique consacrée à la SNDI qui sera lancée fin décembre (MTE/DAEI), le transfert des données douanières, les feuilles de route pays (MEAE) et financements AFD, les travaux de l'Alliance pour la préservation des Forêts Tropicales et humides (MEAE).*

*Les actions européennes en matière de lutte contre la déforestation ont été largement évoquées avec les interventions de Pascal Canfin (président de la commission de l'environnement du Parlement européen PE) et d'Eglantine Cujo (cabinet du Commissaire chargé de l'environnement).*

*Les engagements de distributeurs ont été présentés par Carrefour en collaboration avec l'ONG Canopée dans le cadre du manifeste intitulé « Pour une mobilisation des acteurs français pour lutter contre la déforestation importée liée au soja ».*

*Le Syndicat du Chocolat a présenté sa démarche « Initiative française pour un cacao durable ».*

*Plusieurs étapes ont été annoncées pour la suite : l'organisation de réunions de suivi 2 fois par an, la création d'un GT cacao sur le modèle du groupe soja, le renforcement de l'action du groupe label, la finalisation et le développement de la plateforme, avec notamment un travail approfondi sur les données douanières et le mécanisme d'alerte, la déclinaison territoriale du guide d'achat public dans le cadre de la SNDI, l'adoption et la déclinaison dans les filières de la stratégie protéines végétales.*

## **1. Introduction**

- Bérangère Abba, Secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité

La secrétaire d'Etat a souligné que de nombreuses échéances concernant la biodiversité et les forêts auraient lieu en 2021 et 2022, années charnières pour contribuer à une meilleure prise en compte des enjeux de déforestation importée par les pouvoirs publics, la société civile, le monde économique, la finance, etc.

Mme Abba a relevé que la crise sanitaire, économique et environnementale actuellement traversée était sans précédent et que le lien était clairement établi et documenté entre les pressions exercées sur la biodiversité et le développement des pandémies.

Mme Abba a remercié les ONG impliquées dans la SNDI, qui poursuivent ses objectifs avec le gouvernement, dans un esprit de partenariat. Elle a rappelé l'engagement de l'Etat à mettre en œuvre

les objectifs de la SNDI, et le nécessaire accompagnement des entreprises, pour leur donner les moyens de mettre en œuvre leur transformation. Elle a annoncé dans ce cadre la création d'un groupe de travail sur le cacao et précisé qu'une plate-forme d'information serait rendue accessible aux entreprises et au grand public au mois de décembre. Elle a salué la coopération interministérielle qui permettra un échange de données douanières. Croisées avec des images satellitaires et dans le respect de la confidentialité, ces données permettront d'informer les entreprises de leur exposition au risque de déforestation. Elles auront ainsi connaissance de l'impact sur la forêt de chaque matière première ou bien intermédiaire qu'elles importent. C'est à ce titre qu'elle a annoncé l'adoption d'un amendement du Gouvernement à l'Assemblée nationale lors de la première lecture du projet de loi de finance sur le transfert de données douanières aux services du Ministère de la Transition écologique.

Mme Abba a également annoncé la publication du guide « *S'engager dans une politique d'achat public « zéro déforestation* », *guide de conseils et de bonnes pratiques à destination des acteurs de la commande publique* » grâce auquel plus de 130 000 acheteurs publics disposeront d'un outil pour mettre en œuvre une politique d'achat zéro déforestation. Elle a souligné que cet outil s'intégrait dans le dispositif de services écoresponsables décidé en Conseil de Défense écologique en février 2020. Mme Abba a précisé qu'elle mettrait à profit ses déplacements sur le territoire, prévus en 2021 dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, pour promouvoir ce guide d'achat.

Soulignant que l'Etat avait pris ses responsabilités pour rendre opérationnelle son implication dans la SNDI, Mme Abba a rappelé l'engagement français pour une extension de la SNDI au niveau européen et la nécessaire action coordonnée avec la Commission européenne. Elle a souligné le caractère indispensable du travail à mener avec la diplomatie pour remonter la chaîne de la déforestation, relevant que la France était regardée et attendue. Elle a ajouté qu'elle veillerait, sous couvert du Ministère de l'Economie, à ce que les agents du MTE en poste dans les ambassades au sein des missions économiques, soient sensibilisés et formés aux enjeux de la déforestation importée.

Mme Abba a rappelé les nombreuses initiatives dans lesquelles la France s'impliquait au niveau européen, comme le partenariat des déclarations d'Amsterdam, qui engage un dialogue avec le Brésil sur la déforestation et la conversion des écosystèmes, ou les discussions avec le Royaume-Uni qui prévoit une loi sur la diligence raisonnée et une campagne sur les chaînes d'approvisionnements durable pour la COP26.

Mme Abba a conclu son propos introductif par le constat que les contextes politiques et sociétaux étaient favorables à la mise en œuvre d'une lutte efficace contre la déforestation importée et confirmé que l'Etat ne relâcherait pas ses efforts pour la mise en œuvre de la SNDI.

- Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Le Ministre a souligné que la mise en œuvre de la SNDI était un combat en commun et que la SNDI marquait l'ambition d'abord.

Il a indiqué que la France était actuellement dans une situation de forte dépendance face aux protéines importées, situation qui selon lui n'était pas acceptable. Pour y remédier, il était primordial d'agir avec fermeté pour lutter contre cette dépendance d'abord au niveau national. Près d'1,3 millions de tonnes de protéines végétales destinées aux animaux d'élevage étaient importées, chaque année, et qu'il est probable qu'une partie concourait à la déforestation.

Pour inverser cette dynamique, il était essentiel de mettre en œuvre le Plan Protéines acté de ses vœux par le Président de la République et par les parties prenantes.

Sur la base du travail mené collégialement avec les parties prenantes, ce plan ambitieux serait annoncé dans les prochains jours :

- Des financements seraient prévus à hauteur de 100 millions d'euros sur les crédits nationaux du plan de relance. Au titre du plan d'investissement d'avenir, d'autres crédits viendraient s'ajouter à cela.

- Finalités retenues : i) moins de dépendance aux importations de soja, en favorisant les cultures protéiques sur le territoire national (et UE), ii) améliorer les dispositifs qui permettent aux éleveurs d'avoir accès localement à plus de protéines (matériel, pratiques culturales, etc.), et de développer leur autonomie fourragère sur leurs exploitations, iii) sur le plan nutritionnel, favoriser un accroissement de la consommation en protéines végétales, notamment pour contrer les déficits en légumineuses chez les plus jeunes.

Au niveau de la politique européenne, la France a obtenu, dans le compromis sur la PAC du Conseil agriculture d'octobre 2020, la possibilité d'accorder des aides couplées pour accompagner le développement des cultures protéiques en Europe. M. Denormandie a précisé que les discussions s'engageaient désormais avec le Parlement européen, et que la France veillerait à ce que l'accord final confirme cette avancée essentielle.

Au niveau de la politique internationale et des accords commerciaux, le Ministre a rappelé la position française sur le traité UE-Mercosur et le refus de ratifier l'accord en l'état, notamment tant que les enjeux en termes de déforestation importée ne seraient pas correctement pris en compte.

- Joachim Bokobza – Directeur adjoint du Cabinet de Franck Riester, Ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité

M. Bokobza a indiqué que la politique commerciale était un élément nécessaire pour la relance mais devait être cohérente avec les enjeux de durabilité, et particulièrement sur la déforestation importée. L'accès au marché unique était un levier d'influence et d'incitation au relèvement des standards en particulier en matière de lutte contre la déforestation, encore insuffisamment employé aujourd'hui. Cette position était aujourd'hui portée par la France dans la revue, en cours, de la politique commerciale européenne.

Il a relevé que la France avait longtemps été seule dans cette démarche notamment sur l'inscription de l'Accord de Paris comme clause essentielle des accords de libre-échange, mais que des progrès avaient été faits sur ce point qui était à présent endossé par la Commission européenne. En revanche, le travail restait à faire pour convaincre les autres Etats et intégrer davantage d'ambition dans ces accords, en particulier sur la soumission des chapitres sur le développement durable des accords commerciaux au mécanisme interétatique de règlement des différends avec la possibilité de sanctions, ainsi que sur l'introduction dans les futurs accords de conditionnalités tarifaires ciblées. Il a précisé que les lignes n'étaient cependant pas figées au niveau UE, et que les Pays-Bas avaient par exemple récemment adopté une approche beaucoup plus ambitieuse sur ce point.

## **2. Séquence d'actions portées par l'Etat**

Yann Wehring a présenté les avancées de la SNDI par grand axe, en focalisant son intervention sur les mesures non couvertes par les intervenants suivants.

### ***OBJECTIF 1 : Comprendre les mécanismes de la déforestation***

En vue de la définition d'une empreinte forêt pour la France, une analyse comparée des outils disponibles pour évaluer et suivre dès maintenant l'empreinte forêt a été réalisée par le Groupement d'Intérêt Public ECOFOR sur la base des outils développés par le WWF, l'UICN et Envol vert. Sur la base

de ces recommandations, un travail sera mené pour choisir ou rendre plus fiable et robuste un calculateur pour le suivi de l’empreinte forêts de la France.

***OBJECTIF 6 : diminuer significativement l’incorporation dans les biocarburants de matières premières ayant un impact sur la déforestation***

Conformément à la SNDI, l’ordonnance de transposition de la directive RED II sur les sujets de durabilité a été prise. A noter également que le retrait de l’avantage fiscal sur l’huile de palme (LFI 2019) a été acté avec le but d’engager l’élimination progressive d’ici 2030 de l’utilisation des matières premières à fort impact sur le changement d’affectation des sols. Enfin, les PFAD sont maintenus dans la catégorie plafonnée à 7 % avec une exigence de respect des critères de durabilité liés aux terres.

***OBJECTIF 11 : Améliorer l’analyse de risque et le rapportage des entreprises en matière de lutte contre la déforestation***

Un groupe de travail au sein de l’*European Financial Reporting Advisory Group*, a été mandaté par la Commission européenne pour proposer un référentiel européen de rapportage extra-financier, en vue de la révision de la Directive UE de 2014. Son rapport devrait être publié en janvier 2021. En vue de leur intégration dans ce référentiel européen, le MTE et le MEFR travaillent à l’identification d’indicateurs.

***OBJECTIF 12 : Inciter les acteurs financiers à intégrer la lutte contre la déforestation dans leurs stratégies et politiques d’investissement***

Une « *Task Force on Nature Financial Disclosure* » a été lancée et réunit BNB Paribas, le MTE et le MEFR. Elle a pour objectif d’élaborer un cadre qui aide les acteurs à appréhender, intégrer, mesurer, surveiller et rapporter sur les risques, dépendances et impacts liés à la biodiversité pour les entreprises et investisseurs.

***OBJECTIF 13 : Élever l’ambition des mécanismes de certification***

Un rapport du groupe de travail du comité scientifique et technique de l’AFD sur les forêts (comité technique en soutien de la SNDI) a été présenté en octobre et les travaux se poursuivent sur la création d’un méta label. Les travaux sur un label devront être initiés au niveau européen également et la France l’a demandé et continuera de le demander, dans le cadre des discussions actuelles sur les mesures proposées par la Commission.

***OBJECTIF 17 : Établir un dispositif de gouvernance pour le suivi de la SNDI***

La gouvernance de la SNDI est établie et des indicateurs de suivi ont été adoptés à l’été 2020. Un rapportage annuel est et sera réalisé en comité de suivi et en réunion du Groupe National sur les Forêts Tropicales dans son format élargi. Une revue annuelle de projets de l’AFD et du FFEM engagés dans le cadre de la SNDI est réalisée. Depuis fin 2018, 81M d’euros ont été engagés.

***Diane Simiu : Présentation de la publication du guide d’achat public zéro déforestation « S’engager dans une politique d’achat public « zéro déforestation », guide de conseils et de bonnes pratiques à destination des acteurs de la commande publique »***

Le guide d’achat public a pour objet notamment de faire prendre conscience aux acteurs publics que la prise en compte des enjeux de déforestation importée va plus loin que le papier recyclé ou le bois certifié. Il couvre cinq domaines : la restauration collective, les marchés de restauration hors

restauration collective, la mobilité, les marchés du bâtiment et du mobilier, et les marchés de fournitures.

Une attention particulière a été portée aux enjeux de la restauration collective. Dans ce cadre, l'achat de viande, œufs, produits laitiers et produits transformés est importante et il s'agit de démontrer le lien entre la viande achetée, la déforestation et les risques d'émergence de zoonoses.

Le guide a vocation à être mis à jour régulièrement pour s'adapter aux évolutions des travaux scientifiques notamment sur la certification.

#### Francesco Gaeta - Stéphanie Croguennec - Présentation de la plateforme en ligne de la SNDI par le MTE/DAEI

La plateforme nationale sur la lutte contre la déforestation importée est un des engagements de la SNDI. Elle vise à :

- favoriser le partage d'informations sur les enjeux de lutte contre la déforestation importée ;
- impliquer tous les acteurs, du monde de la recherche aux acteurs privés et publics, pour prévenir et anticiper les risques de déforestation importée ;
- valoriser les engagements pris par les acteurs et encourager leur mise en œuvre.

Concrètement, la plateforme nationale sera composée d'une page d'accueil, d'une page de présentation de la SNDI, de pages « filières » dédiées à chaque commodité visée par la SNDI et listant les engagements d'entreprises dans la filière correspondante, d'une page d'actualités, d'une page de ressources bibliographiques et enfin d'une carte interactive Trase présentant les flux de déforestation importée.

La plateforme sera mise en ligne avant fin décembre. C'est un outil ouvert à tous et chacun peut y contribuer. C'est une première en Europe. Elle a aussi pour objectif d'initier un mouvement de plus grande ampleur au niveau européen et pourquoi pas international. Enfin, il s'agit d'une démarche novatrice, pour laquelle les attentes sont fortes. Les services sont mobilisés pour répondre à ces attentes. La plateforme doit être vue comme un outil évolutif, qui sera enrichi en continu sur le fond et dans ses fonctionnalités.

En complément, sera mis en place un système d'alerte précoce pour les entreprises. Il les informera en cas d'approvisionnement dans des zones à risque de déforestation. Ce volet va pouvoir être développé à partir de nouvelles modalités de partage des données douanières entre services de l'Etat, qui font actuellement l'objet d'un amendement législatif au code des douanes

#### Interventions de la salle – 15 mn

Alain Karsenty (CIRAD) a posé la question de la définition de la forêt et de la déforestation dans le projet législatif en cours d'élaboration par la Commission européenne. Les pays et organisations définissant différemment les forêts, la question se pose de savoir si ces éléments seront laissés à l'appréciation des entreprises.

Eglantine Cujo, représentant le cabinet du Commissaire Sinkevicius, a précisé que la définition de la forêt était en train d'être discutée dans le cadre de l'étude d'impact et que l'objectif était d'avoir une définition unique. Il s'agissait notamment d'une question de traitement égalitaire des entreprises et de crédibilité vis-à-vis des consommateurs.

Sylvain Angerand (Canopée) a signalé l'importance de clarifier la méthode choisie pour intégrer les résultats du groupe de travail sur le soja. Il a par ailleurs indiqué qu'il fallait passer d'une approche

basée sur des engagements volontaires, à l'obligation pour les entreprises d'intégrer la déforestation dans leurs plans de vigilance.

Cécile Leuba (Greenpeace) a remercié la Ministre d'avoir reconnu le travail fait par les ONG. Si les ONG qui suivent la SNDI reconnaissent que la France est pionnière, elles constatent cependant des résultats décevants sur les deux années de mise en œuvre de la SNDI, 2020 étant la date butoir pour la mise en œuvre des déclarations d'Amsterdam et les engagements volontaires des entreprises. Elle a ajouté que les ONG faisaient le constat du manque de moyens, du manque d'ambition du gouvernement qui misait trop sur le volontaire au lieu du contraignant, et le manque de portage politique auparavant. Enfin, elle a rappelé l'urgence d'agir et conclu sur les incendies en Amazonie qui ont atteint des chiffres inquiétants, bien plus graves en 2020 qu'en 2019, et le besoin de traiter la question des volumes de viande et de produits laitiers consommés, non traitée dans la Stratégie protéines.

### 3. Séquence Europe et International

#### Intervention de Pascal Canfin, président de la commission de l'environnement du Parlement européen

Pascal Canfin a précisé qu'il était important de raisonner sur l'empreinte écologique globale. Aujourd'hui, si la France réduit ses émissions nationales de CO<sub>2</sub>, ses importations de biens alimentaires peuvent être à l'origine de phénomènes de déforestation. Il a rappelé qu'Les parlementaires européens ont fortement pesé dans l'engagement de la Commission de publier un projet de directive au tout début du 2<sup>e</sup> trimestre 2021, pour lutter contre la déforestation importée. Pour peser au maximum sur ce texte, le Parlement européen a adopté deux rapports d'initiative présentant ses principales attentes :

- Couvrir **toutes les principales matières premières sur la déforestation** ;
- Adopter une **logique d'autorisation de mise sur le marché**. Ne peuvent entrer sur le marché unique que les produits dont on peut démontrer qu'ils n'ont pas contribué à la déforestation dans leur chaîne de valeur au travers de la transparence, des données GPS de parcelles utilisées pour alimenter la chaîne de valeur.
- **Intégrer les traders et les importateurs dans le dispositif anti-déforestation**. La plupart ne sont pas implantés dans l'Union mais vendent à des clients européens.
- Calculer la déforestation en choisissant 2014-2015 comme point de comparaison. Auparavant, la traçabilité était théorique et les engagements du secteur privé n'existaient pas.

M. Canfin a insisté sur l'importance que le texte de la Commission soit discuté au sein de la filière environnement du Conseil et non des filières commerce ou agriculture, afin d'aboutir à des compromis plus ambitieux.

#### Eglantine Cujo – conseillère du Commissaire européen à l'Environnement V.Sinkevicius – Bilan et perspective sur les travaux au niveau européen par la Commission européenne

Eglantine Cujo a précisé que l'objectif européen de lutte contre la déforestation importée n'était pas nouveau mais avait pris la forme d'un engagement politique renouvelé et que le Commissaire était particulièrement sensible à cette question.

Cet engagement a été réitéré dans la Stratégie « Biodiversité de l'UE » et dans la stratégie « De la ferme à la table » adoptées en mai dernier. Ces deux textes annoncent une proposition législative pour 2021.

Cette proposition s'appuiera sur les leçons à tirer de la mise en œuvre du règlement bois de l'UE, qui inclut un système de diligence raisonnable. Or, la mise en œuvre du programme FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) apparaît difficile : seule l'Indonésie a aujourd'hui une

autorisation au titre de cette réglementation. Une consultation publique de la Commission sur le RBUE et le règlement FLEGT est ouverte jusqu'au 26 novembre.

La proposition législative de la Commission contiendra les éléments concernant le travail de l'UE avec les pays consommateurs, le travail avec les pays producteurs, l'inclusion de la forêt dans les accords de libre-échange, la réorientation des financements vers la protection des forêts et la disponibilité, la qualité et l'accès aux informations sur les forêts (création d'un observatoire européen de la déforestation et de la dégradation des forêts). L'observatoire européen suivra l'évolution du couvert forestier en Europe et dans le monde, et pourra éventuellement servir à la mise en œuvre d'un système d'alerte précoce. La Commission pourra également s'inspirer du règlement INN sur la pêche illégale, illicite, non déclarée et non réglementée qui est l'un des instruments européens les plus efficaces. L'étude d'impact pour cette proposition législative est en cours. Elle devra permettre d'aiguiller la proposition sur plusieurs points : les produits couverts, s'assurer de la compatibilité des mesures proposées avec les règles de l'OMC, ou définir un rôle plus clair pour les douanes.

Une consultation publique de la Commission sur le sujet est ouverte jusqu'au 10 décembre 2020.

#### Yann Wehring – Présentation des feuilles de route avec les pays producteurs et les financements mobilisés en ce sens

Yann Wehring a souligné qu'avant même la SNDI, le sujet était très présent dans l'action du MEAE et les négociations internationales sur la biodiversité et le climat. La France est le 3<sup>e</sup> contributeur au Fonds Vert pour le Climat. Elle est par ailleurs très présente au Forum des Nations Unies sur les Forêts, et a une action ciblée sur l'initiative CAFI et les déclarations d'Amsterdam.

Il a rappelé que lors du G7 en 2019 la France s'était montrée très active sur la question de la déforestation.

Dans le cadre de la SNDI, des feuilles de route par pays producteurs ont été élaborées pour la Côte d'Ivoire, la Colombie et l'Indonésie. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, les axes de travail sont la restauration du couvert forestier tel qu'il était en 1990, le changement des méthodes culturales (agroécologie et agroforesterie), avec une attention à porter sur les petits producteurs, et l'appui aux systèmes de traçabilité et de certification.

Comme acté par le CICID en 2018, 60 millions d'euros doivent être mobilisés chaque année jusqu'en 2023 dans le cadre de partenariats avec les pays producteurs stratégiques pour la France.

Pour renforcer le financement de la lutte contre la déforestation dans l'agenda international, ce sont 9M€ sur la période 2016-2020 qui ont été engagés au titre du financement français pour l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale, la CAFI.

Mathieu Auger-Schwartzberg (AFD) a ensuite présenté trois projets :

- Le projet TerrAmaz (10M d'euros), signé en septembre 2020, qui propose une ingénierie territoriale pour 5 territoires pour concilier gestion agricole durable, conservation et inclusion sociale en Colombie, en Equateur et au Pérou ;
- Projet Cacao bio-Andino en Colombie (3M d'euros), pour consolider leur filière durable de cacao ;
- Un projet au Gabon d'appui à la mise en œuvre du processus de certification à l'échelle nationale (6M d'euros).

#### Pierre Henri Guignard – Présentation des travaux de l'Alliance pour la préservation des Forêts Tropicales et humides

Pierre Henri Guignard a présenté les actualités de l'Alliance pour la préservation des Forêts Tropicales et humides, indiquant que la charte fondatrice de l'Alliance avait été agréée ad referendum le 3 juillet 2020. L'Alliance a notamment pu compter sur la forte implication de la Colombie, du Gabon et de la Norvège parmi la vingtaine de pays ayant pris part aux négociations. Le processus d'adhésion pourra être finalisé en 2021, sûrement à l'occasion d'un des grands rendez-vous pour le climat et la biodiversité.

L'ambassadeur a précisé que l'Alliance était l'instrument d'une ambition au plus haut niveau pour la préservation des forêts tropicales, et que le passage de l'intention à la mobilisation devait être engagé dans les meilleurs délais.

Des synergies seront recherchées avec la SNDI, notamment sur les projets « chaînes de valeur durables » et sur les territoires. Cinq points d'attention pour cette alliance :

- La conservation de la biodiversité et l'adaptation au dérèglement climatique;
- L'aménagement du territoire ;
- La promotion de chaînes de valeur à faible intensité carbone, transparentes, équitables ;
- La préparation et la prévention des menaces comme les feux par exemple ;
- La coopération transfrontalière ;

Au regard de cette initiative, il est important que la France agisse de manière exemplaire sur son territoire amazonien en Guyane française.

#### **4. Séquences initiatives privées**

Bertrand Swiderski pour Carrefour – Sylvain Angerand pour Canopée - Présentation du Manifeste français « Pour une mobilisation des acteurs français pour lutter contre la déforestation importée liée au soja »

Auchan, Carrefour, Lidl, Metro, Systèmes U, Canopée, Mighty Earth, Earthworm, Mousquetaires, Casino, et Leclerc se sont associés au Manifeste qui vise à :

- La mobilisation des fournisseurs de marques distributeurs à partir de janvier 2021 pour intégrer des clauses dans les contrats de non conversion et non déforestation ;
- Le soutien à la mise en œuvre de ces critères sur l'ensemble des marques nationales ;
- La mobilisation de l'ensemble des importateurs ;
- L'adhésion au mécanisme d'alerte de la SNDI pour l'ensemble des fournisseurs.

Sylvain Angerand a ajouté que l'engagement des distributeurs est le fruit d'un travail et de la méthode du groupe de travail sur le soja qui a rendu ses conclusions sous l'égide du Comité Scientifique et Technique Forêt de l'AFD. Il a insisté sur la nécessité que les pouvoirs publics s'appuient dessus pour mettre à disposition des informations utiles aux parties prenantes et s'assurent que les engagements soient tirés vers le haut. Enfin, il a souligné l'importance que l'Etat prévoie une articulation de la SNDI avec la loi sur le devoir de vigilance pour que les entreprises développent un volet déforestation importée dans le cadre de leurs obligations liées au devoir de vigilance. La définition rapide d'une date commune à partir de laquelle l'importation de produits engendrant la déforestation n'est plus acceptée est également un enjeu important.

Thibault Mourgues pour Nestlé - Présentation de la démarche portée par le Syndicat du Chocolat « initiatives française pour un cacao durable »

Thibault Mourgues a précisé que l'un des principaux enjeux de l'initiative française pour un cacao durable était la lutte contre la déforestation importée. Cette initiative est issue de la journée mondiale



du cacao qui s'était tenue au Ministère de la Transition Ecologique en 2019. Elle s'ajoute à toutes les initiatives individuelles des entreprises et acteurs du cacao.

L'initiative a trois grands thèmes :

- Améliorer durablement les revenus des cacaoculteurs, familles et communautés ;
- Contribuer avec l'ensemble des parties prenantes à lutter contre la déforestation importée et la dégradation des forêts dans les régions d'approvisionnement ;
- Contribuer à éradiquer le travail des enfants sous toutes ses formes dans les régions productives.

Cette initiative est le point de départ d'un travail avec l'ensemble des parties prenantes pour se mettre d'accord sur une feuille de route spécifique avec la volonté de constituer un comité de pilotage qui sera le garant de la concrétisation de ces engagements dans le temps. Elle s'inscrit également dans le cadre des réflexions européennes en cours.

#### Interventions de la salle – 15 mn

Etelle Higonnet (Mighty Earth) a souligné le besoin d'actions concrètes pour avancer sur le sujet, précisant qu'il existait déjà des traders comme Cofco, Cémoi ou LDC, déjà plus ou moins capables d'offrir des denrées quasi zéro déforestation. Le WWF a également souligné la nécessité de dépasser les engagements volontaires des acteurs.

Raphael Latz (LDC – Synacomex) a souligné le manque de réceptivité sur l'offre proposée par les importateurs pour le soja zéro déforestation. Il a expliqué que le coût étant trop élevé, le marché ne pouvait concrètement pas exister. Il a exprimé la nécessité d'envisager une prime aux agriculteurs dans les pays producteurs pour encourager les pratiques durables car un cahier des charges entre producteur et importateur n'était pas suffisant puisque leur droit national ne les contraignait pas à ces obligations environnementales.

JF Arnauld (Duralim) a confirmé que les études menées par la plateforme Duralim sur l'importation d'un soja durable, en relation avec les importateurs et le monde de la distribution, révélaient aujourd'hui que le passage d'un soja non durable à un soja non issu de la déforestation aurait un surcoût pour la filière française. Une des questions clefs était d'identifier la répartition de ce surcoût et sur qui il devrait peser. Bertrand Swiderski (Carrefour) a répondu que les distributeurs auraient tout intérêt à changer de point de vue et inverser la logique qui mène à considérer que des produits non issus de la déforestation sont plus chers, et que le cas échéant, le soja non normé devrait absorber ce surcoût.

## **5. Conclusion**

En conclusion, plusieurs étapes ont été annoncées pour la suite :

- L'organisation de réunions de bilan deux fois par an ;
- La création d'un groupe de travail sur le cacao ;
- La nécessaire activation du groupe de travail sur les labels ;
- L'opérationnalisation de la plateforme de la SNDI, son accessibilité, et l'accès aux informations concrètes notamment pour les entreprises ;
- Le suivi des travaux sur les certifications ;
- La valorisation du guide d'achat public zéro déforestation ;
- L'opérationnalisation de l'article douanier pour le partage des données douanières et la mise en place du mécanisme d'alerte.